



21 DIALOGUES 21

Le choix de Bruxelles en tant que capitale de l'Europe

1950-1975 BELGIQUE CAPITALE CITÉ EUROPE

Le choix de Bruxelles en tant que capitale de l'Europe remonte en réalité à l'année 1957, lorsque les négociations du Traité de Rome conduisent à la création de la Communauté Économique Européenne (CEE). Dès lors, le choix d'une capitale où faire siéger la CEE est d'une importance primordiale ! La France souhaite Paris, l'Italie souhaite Milan (puis se raccorde à la France), l'Allemagne penche plutôt pour Bruxelles ou Strasbourg, et les pays du Benelux (notre pays, les Pays-Bas et le Luxembourg) s'accordent à dire oui pour Bruxelles. Aussitôt dit, aussitôt fait : la capitale du plat pays est désignée provisoirement comme siège de cette fameuse Commission Européenne. Toutefois, ce qui devait être provisoire va durer. En 1993, le siège de l'UE est définitivement fixé à Bruxelles. Il faut dire que la capitale belge, au départ choisie pour sa position centrale et sa quantité de terrains disponibles, a su gagner en croissance au fil des décennies. En plus de sa localisation stratégique, à la confluence de nombreux axes routiers de l'Europe, elle développe un réseau de transports dans les années 90 enrichi par l'arrivée du Thalys. Au fil des années, Bruxelles – qui plus ville multilingue et cosmopolite – a vu l'essor de nombreuses institutions d'envergure européenne et internationale sur son territoire. Des milliers de sociétés y ont construit leur siège, amplifiant l'étendue de Bruxelles sur le continent. La ville bénéficie en outre d'une offre riche en universités, stages et premiers emplois, et d'une connexion impressionnante à des dizaines de villes du monde entier, notamment grâce à ses deux aéroports. Elle est également théâtre d'une grande part de réunions parlementaires (l'autre

part est relayée à Strasbourg) et est le siège officiel de l'OTAN. Aujourd'hui, la croissance et la construction de ces entités de l'UE et de l'Europe ont conduit à l'appellation « Quartier Européen », qui s'étale d'Arts-Loi jusqu'à Schuman, et au sud jusqu'au Parlement.